BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 025-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-015/PRES DU 1ER OCTOBRE 2014 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT ADDITIONNEL EN PRET N°5491-BF ET EN DON N°H966-BF, CONCLU LE 15 JUILLET 2014 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PASEL)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-015/PRES du 1er octobre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel en prêt n°5491-BF et en don n°H966-BF conclu le 15 juillet 2014 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement relatif au financement additionnel du Projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 16 juin 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Quatrième Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
BURKINA FASO
Quatrième
vice-Président

Amadou DABO

Le Secrétaire de séance

Issa SIENOU